

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

99_DE-014-200086379-20250520-DEL20250510

Date de convocation
14 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mai à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni
dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence
de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
20 mai 2025

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huiillier, Christian Grelé, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoir : 6

Excusés : Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson, Anne-Claire Poignard,

Votants : 26

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,

Pouvoirs :

Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert
Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Emmanuel Bardeau
Corentin Riou a donné pouvoir à Catherine Letellier
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau
Delphine Besson a donné pouvoir à Sandrine Boire
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Christian Asse

Sandrine BOIRE est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_05_10

DEMARCHE DE SOBRIETE EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose :

Lors du dernier conseil municipal, nous avons définis notre stratégie de la préservation de la ressource en eau en se fixant des objectifs opérationnels à atteindre ; à l'aide d'actions et en arrêtant les indicateurs de suivi. L'agence de l'Eau Seine Normandie a pris acte de cette délibération et regrette l'absence d'objectif chiffré en économie d'eau prélevée dans le milieu naturel.

Dans le cadre de sa propre stratégie d'adaptation au climat adoptée le 5 octobre 2023, l'agence de l'Eau Seine Normandie prévoit une trajectoire de réduction de 14% des prélèvements pour l'alimentation en eau potable entre 2019 et 2030 afin de se conformer à l'objectif de réduction de 10% des prélèvements prévu par le Plan Eau en 2023.

Dans cette optique, le 12ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie prévoit, notamment, comme condition d'éligibilité aux aides pour les actions visant à « favoriser la sobriété et les économies d'eau des collectivités » un engagement de la collectivité à conduire une démarche de sobriété afin de réduire ses prélèvements en eau.

L'adoption de cette stratégie est une condition préalable pour accéder aux aides du 12ème programme d'intervention :

- Les aides aux travaux de sécurisation de l'AEP (Chapitre D2 du 12ème programme)
- Les aides à l'animation pour la préservation de la ressource en eau, lorsque la collectivité n'est pas signataire d'un Contrat Territorial (chapitre D1 du 12ème programme).
- Les aides aux travaux "sobriété en eau des collectivités" (au chapitre E3 du 12ème programme incluant les travaux de lutte contre les fuites en réseaux de distribution).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis favorable sur la démarche de sobriété pour répondre à l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

CONSIDERANT que la ville a entrepris des démarches et s'est engagée, en rejoignant le groupement de commande du Syndicat de Production d'Eau Potable de la Région Nord Pays d'Auge, dans la désignation d'un cabinet pour lancer les études de PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) et dans l'établissement d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de notre territoire communal,

CONSIDERANT que la ville a lancé une étude de rationalisation de sa ressource en eau potable avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de St Benoit d'Hébertot dont les résultats sont attendus avant la fin 2025,

CONSIDERANT que le résultat des études menées sur la ressource en eau du tunnel de St André par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de St Benoit d'Hébertot n'est toujours pas connu à ce jour,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire et opportun d'attendre le résultat de ces études avant de statuer sur la quantification de la démarche de sobriété à mettre en œuvre pour notre structure. Le lancement d'études complémentaires dédiée à la démarche de sobriété serait, à ce stade, contre-productif sachant que les études en cours produiront des données utiles à l'évaluation de notre sobriété, sans coût complémentaire et en temps masqué.

LA VILLE S'ENGAGE à réception des conclusions de l'ensemble des études précitées, à missionner, sur les bases des résultats de celles-ci, un cabinet d'étude pour établir notre démarche de sobriété afin de répondre à l'effort de réduction des prélèvements attendu pour 2030.

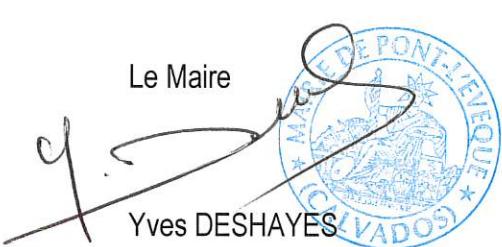
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Sandrine BOIRE

Le Maire




Yves DESHAYES